

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 47	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 mai 2021

Vote(s) pour : 48

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 31 mai 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-05-31-BD-21 :

Subventions pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné à Metz comportant deux bâtiments (1 barre de 90 logements localisée au 1-9 Rue Gabriel Pierné et 1 tour de 76 logements localisée au 11 Rue Gabriel Pierné).

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n° 13 « Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé » et n° 14 « Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,

VU la participation prévisionnelle de l'Anah à hauteur de 1 662 282 € pour la réalisation de travaux concernant la réfection des façades et balcons (échafaudage, gros œuvre, étanchéité, isolation thermique par l'extérieure, serrurerie), sur la barre de la copropriété Gabriel Pierné, située au 1-9 rue Gabriel Pierné à Metz,

VU le montant des travaux subventionnables qui s'élève à 1 621 202 € sur ce bâtiment,

VU la participation prévisionnelle de l'Anah à hauteur de 756 083 € pour la réalisation de travaux concernant l'isolation des façades et la réfection des loggias, sur la tour de la copropriété "Gabriel Pierné", située au 11 rue Gabriel Pierné à Metz,

VU le montant des travaux subventionnables qui s'élève à 780 647 € sur ce bâtiment,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant la réfection des façades et balcons (échafaudage, gros œuvre, étanchéité, isolation thermique par l'extérieure, serrurerie), sur la barre de la copropriété Gabriel Pierné située au 1-9 rue Gabriel Pierné à Metz, à hauteur de 15 % du montant des travaux subventionnables, plafonnés à 1 500 € par logement, soit 135 000 € au maximum,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant l'isolation des façades et la réfection des loggias, sur la tour de la copropriété Gabriel Pierné, située au 11 rue Gabriel Pierné à Metz, à hauteur de 15 % du montant des travaux subventionnables, plafonnés à 1 500 € par logement, soit 114 000 € au maximum, comme suit :

Type de Travaux	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole
Réfection des façades et balcons (échafaudage, gros œuvre, étanchéité, isolation thermique par l'extérieure, serrurerie)	1-9 rue Gabriel Pierné à Metz	1 621 202 €	135 000 €
Isolation des façades et réfection des loggias	11 rue Gabriel Pierné à Metz	780 647 €	114 000 €

DECIDE d'affecter 249 000 € sur l'autorisation de programme 2021 de 2 000 000 € (chapitre 204) consacrée au logement pour financer les travaux précités,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à finaliser et signer tout document concernant ces affaires.

Pour extrait conforme
Metz, le 1 juin 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 10 et 14
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour tous les points Ne participe pas au point 6
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles	Excusé	
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vary		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe	Excusé	
FACHOT	Pierre	Jussy	Excusé Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	Excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour tous les points
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour tous les points Ne participe pas au point 14
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour tous les points
HENRION	François	Augny		Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour tous les points

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour tous les points Ne participe pas au point 10
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour tous les points Ne participe pas au point 27
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points Ne participe pas au point 23
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey		Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 8 et 9
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz	Excusée	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

Résumé de l'acte

057-200039865-20210531-05-2021-DB21-DE

Numéro de l'acte : 05-2021-DB21
Date de décision : lundi 31 mai 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions pour des travaux sur la copropriété Gabriel Pierné à Metz comportant deux bâtiments (1 barre de 90 logements localisée au 1-9 Rue Gabriel Pierné et 1 tour de 76 logements localisée au 11 Rue Gabriel Pierné)
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/06/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210531-05-2021-DB21-DE
Document principal : 99_DE-21.pdf

Pièces jointes :

99_DE-BUREAU 31-05-2021 votes.pdf

Historique :

02/06/21 08:56	En cours de création	
02/06/21 08:57	En préparation	Catherine DELLES
02/06/21 09:34	Reçu	Catherine DELLES
02/06/21 09:34	En cours de transmission	
02/06/21 09:34	Transmis en Préfecture	
02/06/21 09:41	Accusé de réception reçu	